

La syndicalisation, 2010

Sharanjit Uppal

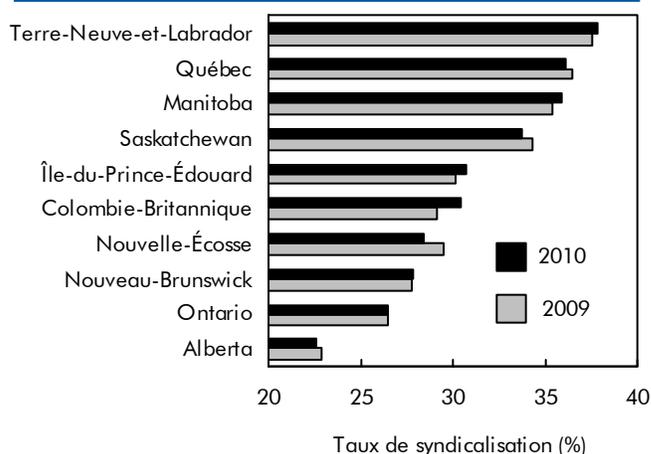
Taux de syndicalisation durant les premiers semestres de 2009 et de 2010

Le nombre moyen d'employés rémunérés au premier semestre de 2010 était de 14,3 millions, ce qui représente une hausse de 171 000 par rapport à la même période un an plus tôt (tableau 1). Ainsi, le nombre d'employés syndiqués s'est aussi accru de 64 000, pour s'établir à 4,2 millions. Toutefois, étant donné que l'affiliation syndicale a augmenté un peu plus rapidement que l'emploi, le taux de syndicalisation a légèrement monté, passant de 29,5 % en 2009 à 29,6 % en 2010.

Comme les femmes ont connu des gains disproportionnés au chapitre des emplois syndiqués, leur taux de syndicalisation a augmenté, passant à 30,9 %. En revanche, le taux de syndicalisation des hommes est resté stable, à 28,2 %. Par conséquent, l'écart entre le taux des hommes et celui des femmes s'est davantage élargi en 2010.

À l'instar de l'ensemble des gains d'emplois, les gains d'emplois syndiqués étaient répartis entre les emplois à temps plein et ceux à temps partiel. Le taux de syndicalisation des travailleurs à temps plein a grimpé à 31,1 %, et celui des travailleurs à temps partiel, à 23,5 % en 2010.

Graphique A Terre-Neuve-et-Labrador, la province la plus syndicalisée et l'Alberta, la moins syndicalisée



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Sources de données

Les données sur les effectifs syndicaux ainsi que sur les taux de syndicalisation et d'assujettissement selon diverses caractéristiques sociodémographiques, y compris les salaires, sont tirées de l'Enquête sur la population active. On peut obtenir des renseignements plus détaillés auprès de Marc Lévesque, Division de la statistique du travail, Statistique Canada, au 613-951-4090. Les données sur les grèves, les lock-out et les jours de travail perdus ainsi que celles concernant les principales ententes salariales ont été fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). On peut obtenir plus de renseignements au sujet de ces statistiques auprès des Services à la clientèle, Direction de l'information sur les milieux de travail, RHDC, au 1-800-567-6866.

Sharanjit Uppal est au service de la Division de la statistique du travail. On peut le joindre au 613-951-3887 ou à perspective@statcan.gc.ca.

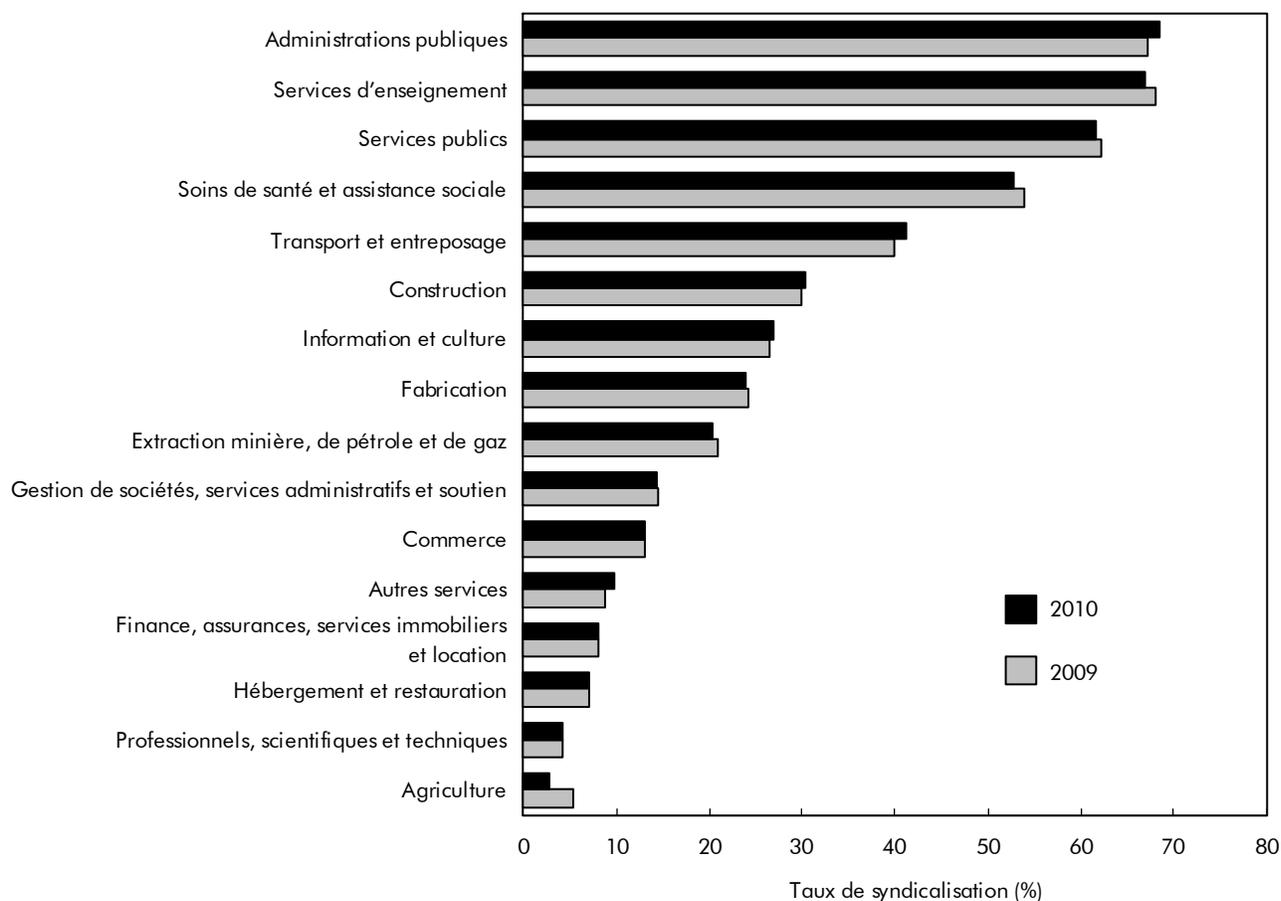
Le taux de syndicalisation des employés permanents a monté à 30,0 %. Toutefois, il a diminué, passant à 27,3 % chez les personnes n'ayant pas d'emploi permanent. De 2009 à 2010, le taux de syndicalisation a augmenté dans les entreprises plus importantes (comptant 100 employés ou plus), mais a diminué dans celles comptant entre 20 et 99 employés et est resté stable dans les entreprises de moins de 20 employés.

Le tableau provincial était plus mitigé (graphique A). Six provinces ont enregistré une hausse de leur taux de syndicalisation, la Colombie-Britannique en tête de liste.

Cependant, les taux de syndicalisation ont diminué en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Saskatchewan et en Alberta.

Les variations des taux de syndicalisation différaient d'une industrie à l'autre. Des replis notables ont été observés dans les secteurs de l'agriculture, des soins de santé et de l'assistance sociale, et de l'éducation. Des augmentations marquées sont survenues dans les transports et l'entreposage, ainsi qu'en administration publique (graphique B).

Graphique B Les taux de syndicalisation les plus élevés ont été enregistrés dans le secteur public



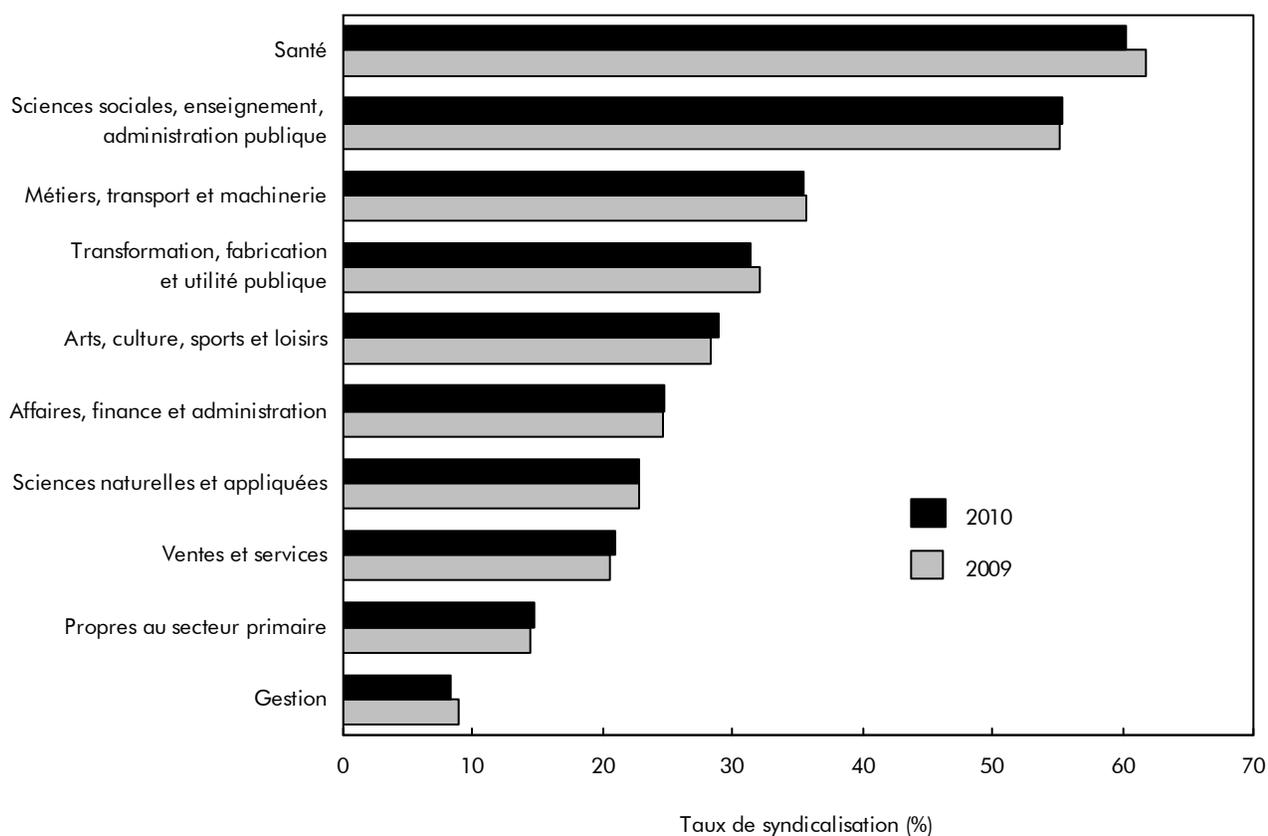
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Les variations des taux de syndicalisation différaient aussi au sein des dix grands groupes de professions (graphique C). C'est dans les professions de la santé et de la gestion ainsi que dans les professions propres aux industries de la transformation, de la fabrication et des services publics que le taux de syndicalisation a baissé le plus. Il a également fléchi dans les professions liées aux métiers, au transport et à la machinerie. À l'inverse, il a augmenté dans les professions liées aux arts, à la culture, aux sports et aux loisirs ainsi que dans

celles des ventes et des services. La variation du taux de syndicalisation était plus modeste dans les autres grandes catégories de professions.

Enfin, le nombre d'employés qui n'étaient pas syndiqués, mais qui étaient protégés par une convention collective était de 288 000 en moyenne pendant la première moitié de 2010, ce qui représente une diminution par rapport au total de 300 000 enregistré l'an dernier.

Graphique C Le taux de syndicalisation des professions de services communautaires est beaucoup plus élevé



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Tableau 1 Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques

	2009			2010		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement ¹		Effectifs	Assujettissement ¹
	milliers	%	%	milliers	%	%
Les deux sexes	14 087	29,5	31,6	14 258	29,6	31,6
Hommes	6 963	28,2	30,4	7 049	28,2	30,4
Femmes	7 123	30,8	32,9	7 209	30,9	32,8
Secteur²						
Public	3 423	71,3	75,1	3 509	71,2	74,8
Privé	10 664	16,1	17,7	10 749	16,0	17,5
Âge						
15 à 24 ans	2 321	14,7	16,5	2 281	14,9	16,5
25 à 54 ans	9 800	31,9	34,1	9 920	32,0	34,1
25 à 44 ans	6 415	29,4	31,6	6 475	30,0	32,2
45 à 54 ans	3 385	36,6	38,8	3 445	35,8	37,8
55 ans et plus	1 966	35,2	37,3	2 057	34,4	36,3
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	289	24,4	26,4	277	24,0	25,3
Études secondaires partielles	1 344	20,1	21,6	1 295	20,4	22,0
Diplôme d'études secondaires	2 788	25,3	26,9	2 858	25,7	27,0
Études postsecondaires partielles	1 229	21,6	23,3	1 205	22,6	24,6
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	5 003	33,2	35,6	5 032	33,3	35,4
Diplôme universitaire	3 434	34,5	37,1	3 591	33,6	36,3
Province						
Atlantique	954	30,5	32,0	954	30,3	31,7
Terre-Neuve-et-Labrador	189	37,5	39,3	193	37,9	39,7
Île-du-Prince-Édouard	58	30,1	32,6	58	30,7	33,0
Nouvelle-Écosse	388	29,5	30,8	388	28,4	29,6
Nouveau-Brunswick	319	27,7	29,1	314	27,8	29,2
Québec	3 257	36,5	40,0	3 327	36,1	39,3
Ontario	5 480	26,4	28,1	5 553	26,5	27,9
Prairies	2 585	27,3	29,2	2 587	27,1	29,6
Manitoba	520	35,4	37,4	524	35,9	38,1
Saskatchewan	422	34,3	36,3	422	33,8	35,9
Alberta	1 643	22,9	24,8	1 641	22,6	25,2
Colombie-Britannique	1 811	29,1	30,6	1 838	30,4	31,8
Régime de travail						
Temps plein	11 398	31,0	33,2	11 530	31,1	33,2
Temps partiel	2 689	23,3	25,1	2 728	23,5	25,0
Branche d'activité						
Industries des biens	2 970	26,5	28,5	2 962	26,5	28,6
Agriculture	114	5,3	6,3	100	2,7	3,2
Extraction minière, de pétrole et de gaz	271	20,9	22,3	277	20,3	23,1
Services publics	147	62,2	67,0	146	61,6	65,5
Construction	744	30,0	31,8	801	30,3	32,0
Fabrication	1 694	24,2	26,2	1 638	24,0	26,2
Industries des services	11 117	30,3	32,5	11 296	30,4	32,4
Commerce	2 319	13,1	14,7	2 378	13,1	14,4
Transport et entreposage	690	40,0	41,7	645	41,3	42,8
Finance, assurances, immobilier et location	902	8,2	9,6	909	8,2	9,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	786	4,3	5,2	821	4,2	5,3
Gestion de société, services administratifs et soutien	490	14,6	16,2	495	14,3	16,2
Services d'enseignement	1 163	68,0	71,9	1 207	67,0	70,9
Soins de santé et assistance sociale	1 704	54,0	56,4	1 778	52,9	55,3
Information et culturelle	626	26,6	28,6	625	26,9	28,3
Hébergement et restauration	972	7,0	7,8	978	7,0	7,8
Autres services	546	8,8	10,1	524	9,8	11,0
Administrations publiques	920	67,2	72,8	935	68,5	73,4

Tableau 1 Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques (fin)

	2009			2010		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement ¹		Effectifs	Assujettissement ¹
	milliers	%	%	milliers	%	%
Profession						
Gestion	1 019	8,9	11,2	1 019	8,3	10,9
Affaires, finance et administration	2 787	24,6	26,7	2 751	24,7	26,5
Professionnels	420	18,0	19,5	407	16,1	17,9
Finance et administration	733	24,2	26,5	734	25,3	27,4
Personnel de bureau	1 634	26,5	28,7	1 610	26,6	28,3
Sciences naturelles et appliquées	1 036	22,8	24,9	1 098	22,8	24,9
Santé	912	61,7	64,2	951	60,2	62,4
Professionnels	105	40,2	46,1	107	38,2	44,7
Sciences infirmières	273	81,5	83,1	278	78,5	80,5
Personnel technique	216	57,5	60,0	223	59,8	61,0
Personnel de soutien	319	54,8	56,7	342	52,5	54,2
Sciences sociales, enseignement et administration publique	1 387	55,1	58,2	1 437	55,4	58,7
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	683	35,9	38,4	714	37,1	40,0
Enseignants	704	73,7	77,4	724	73,5	77,2
Niveaux secondaire et primaire	485	85,5	88,2	492	85,9	88,0
Autres	219	47,5	53,7	232	47,1	54,3
Arts, culture, sports et loisirs	322	28,3	30,9	341	28,9	30,8
Ventes et services	3 658	20,5	22,3	3 716	21,0	22,5
Grossistes	383	4,9	6,1	386	5,5	6,8
Détaillants	1 025	11,7	12,9	1 080	13,2	14,3
Aliments et boissons	531	9,9	10,8	527	10,1	10,8
Services de protection	250	54,0	61,4	251	57,6	62,4
Garderie et soutien à domicile	195	49,6	51,2	200	45,4	48,4
Voyages et hébergement	1 274	25,7	27,3	1 272	25,6	27,0
Métiers, transport et machinerie	1 968	35,6	37,6	1 968	35,4	37,4
Entrepreneurs et contremaîtres	140	27,2	29,6	138	29,0	30,9
Métiers de la construction	271	38,1	39,7	283	35,7	37,2
Autres métiers	768	38,1	40,3	760	37,7	40,0
Conducteurs de matériel de transport	490	34,7	36,0	484	37,0	38,7
Aides et manœuvres	300	32,1	34,8	303	29,5	32,2
Professions du secteur primaire	253	14,3	15,9	241	14,6	15,9
Transformation, fabrication et utilité publique	745	32,1	34,3	736	31,3	33,2
Conducteurs de machines et monteurs	603	31,7	33,7	590	30,7	32,6
Manœuvres	143	34,0	36,9	146	33,6	35,3
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	4 697	13,4	14,9	4 806	13,4	14,7
20 à 99 employés	4 732	30,2	32,4	4 707	29,8	32,0
100 à 500 employés	2 883	40,4	43,1	2 949	41,1	43,5
Plus de 500 employés	1 775	52,7	55,4	1 797	53,7	56,5
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	3 053	16,4	18,6	2 855	16,0	18,0
Plus de 1 année à 5 années	4 753	23,4	25,3	4 936	24,3	26,1
Plus de 5 années à 9 années	2 051	32,2	34,4	2 012	31,6	33,6
Plus de 9 années à 14 années	1 464	34,9	36,8	1 657	36,5	38,2
Plus de 14 années	2 766	49,6	52,1	2 798	47,4	49,9
Situation d'emploi						
Permanent	12 449	29,8	31,8	12 434	30,0	31,9
Non permanent	1 638	27,7	30,4	1 824	27,3	29,7

1. Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

2. Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Moyennes annuelles de 2009

Environ 4,2 millions d'employés (29,3 %) étaient membres d'un syndicat en 2009 et quelque 296 000 autres (2,1 %) étaient assujettis à une convention collective (tableau 2).

Dans le secteur public, qui comprend les administrations publiques, les sociétés d'État, les établissements d'enseignement et les hôpitaux publics, 70,9 % des employés étaient syndiqués. Ce taux était plus de quatre fois supérieur à celui enregistré dans le secteur privé (16,1 %).

Près du tiers des employés à temps plein étaient syndiqués, contre environ un quart des travailleurs à temps partiel. De même, près de 30 % des employés permanents appartenaient à un syndicat, par rapport à environ 27 % des travailleurs non permanents.

Les taux de syndicalisation ont également varié selon les groupes d'âge, les travailleurs de 45 à 54 ans affichant un taux de 36,4 %, comparativement à 14,6 % pour les travailleurs de 15 à 24 ans. Des taux de syndicalisation élevés ont été notés chez les titulaires d'un diplôme universitaire (34,0 %) ou d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires (33,2 %), chez les travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador (37,4 %) et du Québec (36,3 %), ainsi que chez ceux des services d'enseignement (67,6 %), des administrations publiques (66,9 %), des services publics (61,8 %) et des services de la santé (61,5 %). De faibles taux de syndicalisation ont été observés chez les travailleurs de l'Alberta (22,9 %), chez ceux du secteur agricole (4,5 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (4,2 %) ainsi que chez les titulaires de postes de gestion (9,1 %).

Tableau 2 Effectifs syndicaux, 2009

	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux ¹	
		Total	Taux
	milliers	milliers	%
Les deux sexes	14 147	4 152	29,3
Hommes	7 030	1 977	28,1
Femmes	7 117	2 175	30,6
Secteur²			
Public	3 412	2 418	70,9
Privé	10 735	1 734	16,1
Âge			
15 à 24 ans	2 345	343	14,6
25 à 54 ans	9 823	3 125	31,8
25 à 44 ans	6 430	1 889	29,4
45 à 54 ans	3 394	1 235	36,4
55 ans et plus	1 979	685	34,6
Niveau d'instruction			
Moins d'une 9 ^e année	285	70	24,4
Études secondaires partielles	1 331	269	20,2
Diplôme d'études secondaires	2 848	711	25,0
Études postsecondaires partielles	1 213	262	21,6
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	5 032	1 670	33,2
Diplôme universitaire	3 438	1 170	34,0
Province			
Atlantique	969	294	30,3
Terre-Neuve-et-Labrador	194	73	37,4
Île-du-Prince-Édouard	59	18	29,9
Nouvelle-Écosse	392	115	29,4
Nouveau-Brunswick	324	89	27,4
Québec	3 280	1 192	36,3
Ontario	5 504	1 430	26,0
Prairies	2 581	700	27,1
Manitoba	523	183	34,9
Saskatchewan	421	143	33,9
Alberta	1 636	375	22,9
Colombie-Britannique	1 813	536	29,6
Régime de travail			
Temps plein	11 537	3 542	30,7
Temps partiel	2 610	609	23,3
Branche d'activité			
Industries des biens	3 023	807	26,7
Agriculture	118	5	4,5
Extraction minière, de pétrole et de gaz	272	59	21,7
Services publics	147	91	61,8
Construction	795	236	29,6
Fabrication	1 690	416	24,6
Industries des services	11 125	3 345	30,1
Commerce	2 338	312	13,3
Transport et entreposage	677	271	40,1
Finance, assurances, immobilier et location	902	74	8,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	781	32	4,2
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	492	70	14,2
Services d'enseignement	1 135	767	67,6
Soins de santé et assistance sociale	1 718	921	53,6
Information et culturelle	646	163	25,2
Hébergement et restauration	966	67	6,9
Autres services	545	48	8,8
Administrations publiques	927	620	66,9

Différences entre hommes et femmes

En 2009, le taux de syndicalisation des femmes (30,6 %) a, pour la sixième année consécutive, surpassé celui des hommes (28,1 %). L'écart s'est creusé de 1,2 point de pourcentage comparativement à 2008.

Ce taux a été beaucoup plus bas chez les hommes travaillant à temps partiel que chez leurs homologues travaillant à temps plein (19,3 % contre 29,2 % respectivement), tandis que l'écart était moins important chez les femmes (25,1 % contre 32,4 %) (données non présentées). Dans le secteur public, le taux de syndicalisation des femmes (73,0 %) a été supérieur à celui des hommes (67,5 %). Cette différence s'explique par la présence des femmes dans les administrations publiques ainsi que dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Toutefois, dans le secteur privé, seulement 12,7 % des femmes étaient syndiquées, par rapport à 19,2 % des hommes. Le taux plus faible chez les femmes reflète la prédominance des femmes dans les professions liées à la vente et à plusieurs catégories de services.

Un taux de syndicalisation supérieur à la moyenne a été enregistré chez les hommes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires (33,0 %). Dans le cas des femmes, le taux le plus élevé a été observé chez les titulaires de diplômes universitaires (40,8 %), ce qui correspond au niveau de syndicalisation des professions de la santé et de l'enseignement, par exemple.

Parmi les travailleurs permanents, les hommes (28,6 %) affichaient un taux de syndicalisation inférieur à celui des femmes (30,8 %). L'écart était encore plus important en ce qui a trait aux postes non permanents (28,9 % chez les femmes comparativement à 24,5 % chez les hommes).

Tableau 2 Effectifs syndicaux, 2009 (fin)

	Ensemble des employés milliers	Effectifs syndicaux ¹	
		Total milliers	Taux %
Profession			
Gestion	1 022	93	9,1
Affaires, finance et administration	2 761	676	24,5
Professionnels	411	72	17,5
Finance et administration	732	175	23,9
Personnel de bureau	1 618	429	26,5
Sciences naturelles et appliquées	1 047	243	23,2
Santé	924	568	61,5
Professionnels	109	44	40,5
Sciences infirmières	281	227	80,8
Personnel technique	221	127	57,5
Personnel de soutien	313	170	54,2
Sciences sociales, enseignement et administration publique	1 378	752	54,6
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	687	247	35,9
Enseignants	691	506	73,2
Niveaux secondaire et primaire	466	398	85,5
Autres	226	108	47,7
Arts, culture, sports et loisirs	334	89	26,5
Ventes et services	3 654	742	20,3
Grossistes	382	19	4,9
Détailants	1 052	130	12,3
Aliments et boissons	524	50	9,5
Services de protection	248	136	54,8
Garderie et soutien à domicile	182	84	45,9
Voyages et hébergement	1 267	325	25,6
Métiers, transport et machinerie	2 012	703	34,9
Entrepreneurs et contremaîtres	141	40	28,2
Métiers de la construction	280	103	37,0
Autres métiers	771	286	37,1
Conducteurs de matériel de transport	500	173	34,6
Aides et manœuvres	322	101	31,3
Professions du secteur primaire	267	38	14,3
Transformation, fabrication et utilité publique	747	248	33,1
Conducteurs de machines et monteurs	603	197	32,7
Manœuvres	144	50	34,9
Taille de l'entreprise			
Moins de 20 employés	4 724	627	13,3
20 à 99 employés	4 732	1 404	29,7
100 à 500 employés	2 899	1 186	40,9
Plus de 500 employés	1 792	935	52,2
Durée de l'emploi			
1 à 12 mois	2 988	486	16,3
Plus de 1 année à 5 années	4 849	1 132	23,3
Plus de 5 années à 9 années	2 053	659	32,1
Plus de 9 années à 14 années	1 509	529	35,1
Plus de 14 années	2 749	1 346	49,0
Situation d'emploi			
Permanent	12 381	3 678	29,7
Non permanent	1 766	473	26,8

1. Exclut les travailleurs non-syndiqués couverts par une convention collective.

2. Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Moyenne de la rémunération et des heures habituelles

Les emplois syndiqués sont généralement mieux rémunérés que les emplois non syndiqués. Cependant, des facteurs autres que les dispositions de la négociation collective y jouent également un rôle. Parmi ces facteurs, citons les divergences de répartition des employés syndiqués par âge, sexe, durée d'emploi, secteur d'activité, profession, taille de l'entreprise et lieu de travail. L'effet de ces facteurs n'est pas abordé ici, mais il existe clairement des caractéristiques liées aux travailleurs syndiqués et à leurs emplois qui sont associées à des salaires plus élevés. Par exemple, le taux de syndicalisation est plus élevé chez les travailleurs plus âgés, les personnes ayant un niveau de scolarité élevé, les travailleurs ayant longtemps occupé leur emploi et les employés de grands établissements. Après rectification en fonction des caractéristiques de l'employé et du lieu de travail, il existe encore un avantage salarial estimé à 7,7 % (Fang et Verma, 2002).

En 2009, la rémunération horaire moyenne des travailleurs syndiqués était plus élevée que celle des travailleurs non syndiqués (tableau 3), et il en va de même tant chez les travailleurs à temps plein (25,93 \$ contre 22,35 \$) que chez ceux à temps partiel (21,25 \$ contre 13,71 \$). En plus d'avoir touché une rémunération horaire plus élevée, les travailleurs à temps

Tableau 3 Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2009

	%	Rémunération horaire		Heures hebdomadaires habituelles, emploi principal		
		Ensemble des employés	Employés à temps plein	Employés à temps partiel	Ensemble des employés	Employés à temps plein
			\$		heures	
Les deux sexes		22,05	23,52	15,57	35,2	17,3
Effectifs syndicaux		25,24	25,93	21,25	35,6	19,2
Assujettissement ¹		25,20	25,90	21,14	35,6	19,1
Employés non syndiqués ²		20,61	22,35	13,71	35,0	16,7
Hommes		23,87	25,05	14,66	37,7	16,5
Effectifs syndicaux		26,00	26,58	19,26	37,9	18,1
Assujettissement ¹		26,00	26,58	19,19	37,9	17,9
Employés non syndiqués ²		22,95	24,35	13,46	37,6	16,1
Femmes		20,25	21,71	15,97	32,7	17,7
Effectifs syndicaux		24,54	25,24	21,92	33,5	19,6
Assujettissement ¹		24,46	25,16	21,81	33,5	19,5
Employées non syndiquées ²		18,22	19,89	13,83	32,4	17,0
Atlantique		18,93	19,95	13,46	36,6	17,3
Effectifs syndicaux		23,37	23,66	20,76	37,4	19,8
Assujettissement ¹		23,36	23,65	20,70	37,4	19,7
Employés non syndiqués ²		16,86	18,05	11,62	36,3	16,7
Québec		20,80	22,04	15,23	34,4	18,1
Effectifs syndicaux		23,65	24,09	20,90	35,1	20,3
Assujettissement ¹		23,48	23,93	20,60	35,1	20,1
Employées non syndiquées ²		19,03	20,67	12,93	34,0	17,3
Ontario		22,75	24,48	15,25	35,2	17,0
Effectifs syndicaux		26,53	27,58	20,55	35,6	18,4
Assujettissement ¹		26,58	27,64	20,54	35,7	18,3
Employés non syndiqués ²		21,30	23,20	13,74	35,0	16,6
Prairies		23,20	24,61	16,58	36,1	17,3
Effectifs syndicaux		25,82	26,49	22,20	36,0	19,1
Assujettissement ¹		25,84	26,49	22,31	36,1	19,1
Employés non syndiqués ²		22,12	23,81	14,60	36,1	16,7
Colombie-Britannique		22,21	23,69	16,64	34,6	17,1
Effectifs syndicaux		25,60	26,27	22,48	35,1	18,9
Assujettissement ¹		25,63	26,34	22,27	35,2	18,8
Employés non syndiqués ²		20,68	22,42	14,66	34,4	16,5

1. Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

2. Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

partiel syndiqués ont travaillé plus d'heures par semaine que les travailleurs à temps partiel non syndiqués (19,2 heures contre 16,7 heures). De ce fait, la rémunération hebdomadaire moyenne de ces travailleurs a accusé un écart important (414,55 \$ contre 236,19 \$).

En moyenne, la rémunération horaire des travailleuses à temps plein syndiquées atteignait jusqu'à 95 % de celle de leurs homologues masculins. Par contre, les

travailleuses à temps partiel ont touché 14 % de plus que leurs homologues masculins.

Ententes salariales, inflation et conflits de travail

Pour les conventions collectives négociées en 2009, les gains salariaux étaient inférieurs à ceux de l'année précédente (2,4 % par rapport à 3,2 %) (tableau 4). Il s'agissait d'une cinquième année consécutive où les

Tableau 4 Principaux accords salariaux, inflation et conflits de travail

Année	Augmentation annuelle moyenne des taux de rémunération de base ¹			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation ¹	Conflits de travail et temps perdu ²			Proportion du temps de travail estimé
	Employés du secteur public ³	Employés du secteur privé ³	Ensemble des employés		Grèves et lock-out ⁴	Travailleurs concernés	Jours-personnes non travaillés	
	%					milliers	milliers	%
1980	10,9	11,7	11,1	10,0	1 028	452	9 130	0,37
1981	13,1	12,7	13,0	12,5	1 049	342	8 850	0,35
1982	10,4	9,5	10,2	10,9	679	464	5 702	0,23
1983	4,6	5,5	4,8	5,8	645	330	4 441	0,18
1984	3,9	3,2	3,6	4,3	716	187	3 883	0,15
1985	3,8	3,3	3,7	4,0	829	164	3 126	0,12
1986	3,6	3,0	3,4	4,1	748	486	7 151	0,27
1987	4,1	3,8	4,0	4,4	668	582	3 810	0,14
1988	4,0	5,0	4,4	3,9	548	207	4 901	0,17
1989	5,2	5,2	5,2	5,1	627	445	3 701	0,13
1990	5,6	5,7	5,6	4,8	579	271	5 079	0,17
1991	3,4	4,4	3,6	5,6	463	254	2 516	0,09
1992	2,0	2,6	2,1	1,4	404	152	2 110	0,07
1993	0,6	0,8	0,7	1,9	381	102	1 517	0,05
1994	0,0	1,2	0,3	0,1	374	81	1 607	0,06
1995	0,6	1,4	0,9	2,2	328	149	1 583	0,05
1996	0,5	1,7	0,9	1,5	330	276	3 269	0,11
1997	1,1	1,8	1,4	1,7	284	258	3 608	0,12
1998	1,6	1,8	1,7	1,0	381	244	2 440	0,08
1999	1,9	2,7	2,2	1,8	413	160	2 441	0,08
2000	2,5	2,4	2,5	2,7	378	143	1 644	0,05
2001	3,4	3,0	3,3	2,5	381	221	2 203	0,07
2002	2,9	2,6	2,8	2,2	294	166	2 986	0,09
2003	2,9	1,2	2,5	2,8	266	79	1 730	0,05
2004	1,4	2,3	1,8	1,8	297	259	3 185	0,09
2005	2,3	2,5	2,3	2,2	260	199	4 148	0,11
2006	2,6	2,2	2,5	2,0	151	42	793	0,02
2007	3,4	3,2	3,3	2,2	206	66	1 771	0,05
2008	3,5	2,5	3,2	2,3	188	41	876	0,02
2009	2,5	1,8	2,4	0,3	157	67	2 179	0,06
2010 ⁵	2,2	1,9	2,1	1,7

1. Impliquant au moins 500 employés.

2. Impliquant un travailleur ou plus.

3. Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

4. Un minimum de dix jours-personnes non travaillés.

5. Les données de 2010 ont trait à la période de janvier à avril seulement.

Sources : Statistique Canada, Division des prix; Ressources humaines et développement des compétences Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail.

gains salariaux étaient supérieurs au taux d'inflation. Pour la quatrième année de suite, les gains salariaux dans le secteur public (2,5 %) ont dépassé ceux du secteur privé (1,8 %). Cette tendance s'est maintenue au cours des quatre premiers mois de 2010, alors que la moyenne des gains salariaux s'était établie à 2,2 % dans le secteur public et à 1,9 % dans le secteur privé.

Plusieurs facteurs influent sur les statistiques annuelles portant sur les grèves, les lock-out et les jours-personnes perdus, à savoir les calendriers de négociations collectives, la taille des syndicats concernés, la durée des grèves ou des lock-out et la conjoncture économique. Le nombre de conventions collectives devant être renouvelées au cours d'une année donnée détermine les possibilités de conflits de travail. La taille des syndicats et la durée des grèves ou des

lock-out influent sur le nombre de jours-personnes perdus, alors que la conjoncture économique influe sur la probabilité de conflits de travail, lorsque ceux-ci sont légalement possibles. La proportion de temps de travail estimatif perdu en raison de grèves et de lock-out a augmenté, passant à 0,06 % en 2009, comparativement à 0,02 % en 2008.

Perspective

■ **Document consulté**

FANG, Tony, et Anil VERMA. 2002. « L'avantage salarial des travailleurs syndiqués », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 9, septembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 14 à 21, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2002009-fra.pdf> (consulté le 17 août 2010).